

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par
M. Gille

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« travailleurs »

le mot :

« salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, de coordination avec l'article L. 2111-1 du code du travail, auquel renvoie cet alinéa.